

Le SNPDEN rencontre...

Groupe de suivi permanent « loi d'orientation »

Anne BERGER

La réunion du 10 novembre 2004 au ministère de l'éducation nationale se tenait dans le cadre de la préparation de la loi d'orientation et de programmation sur l'école et regroupait :

Pour le ministère :

JP. Faugère (Cabinet), P. Gérard (DESCO), P. Thévenet et M. Jouve (DPE).

Pour le SNPDEN :

Philippe Guittet, Philippe Tournier, Philippe Marie, Hélène Rabaté, Anne Berger.

Étaient également présents :

I et D et le SGEN.

Le directeur de cabinet prenant comme point de départ le rapport Thélot, a souhaité qu'au cours de cette réunion, soient abordés des points forts de la future loi d'orientation et que les syndicats de personnels de direction expriment leurs points de vue par rapport à l'autonomie des EPLE, et contractualisation à l'organisation modernisée des EPLE.

Il a souhaité connaître leurs réactions sur la notion de note de vie scolaire, sur le redoublement, sur la situation concernant la sécurité dans et aux abords des établissements scolaires, la présidence du conseil d'administration, le conseil pédagogique (présidence, composition).

Philippe Guittet a souligné que les autres questions pédagogiques retenaient aussi toute l'attention du SNPDEN. Pour celui-ci, dans le cadre de l'autonomie, l'EPLE est l'outil de pilotage le mieux adapté mais il faut lui donner les moyens permettant d'utiliser dans les conditions les mieux adaptées cette autonomie, et que soit inscrite dans la loi la contractualisation pluriannuelle. L'EPLE étant le garant pour que tous les élèves arrivent à un socle commun, accessible à tous, marquant la fin de la scolarité obligatoire. Le lycée devant travailler à simplifier, limiter les filières tout en garantissant des « passerelles » concrètes. Il ne faut pas filiariser trop tôt mais tenir compte du projet personnel de l'élève. Interrogé sur l'évolution de l'organisation des EPLE, le SNPDEN a redit avec force, combien il fallait faire évoluer les différentes instances en les simplifiant et les rendant mieux adaptées, autour du chef d'établissement : nécessité réaffirmée d'un conseil pédagogique, formé de représentants d'enseignants de divers disciplines et des divers niveaux et reconnu de leurs pairs, présidé par le chef d'établissement, d'un bureau tripartite s'occupant du pilotage opérationnel, le conseil d'administration se recentrant sur la politique générale de l'EPLE. Pour le SNPDEN, ne peut en être président que le chef d'établissement (point de vue que ne partage pas le SGEN). Lui seul peut assurer la cohérence entre l'État

et les collectivités territoriales au moment de la décentralisation.

- En ce qui concerne le redoublement comme solution aux échecs scolaires : le SNPDEN pose la question de sa pertinence pour résoudre les problèmes scolaires des élèves à qui il est proposé : au-delà du symbole, ce n'est pas la seule façon de résoudre leurs difficultés. Il peut se révéler bénéfique et positif mais le coût en est élevé ; les moyens attribués seraient peut être plus utiles s'ils étaient donnés aux établissements pour une aide individualisée et mieux adaptée aux difficultés des élèves à qui on propose le redoublement par défaut. (Autre exemple d'utilisation perspicace de l'autonomie).

- Note de vie scolaire : le SNPDEN n'en voit pas l'utilité, craignant une confusion dans l'esprit des élèves et des parents entre enseignement, vie scolaire et discipline. La note n'étant d'ailleurs pas la seule façon d'évoluer. Philippe Guittet fait remarquer qu'il serait beaucoup plus utile et urgent de repenser rôle et missions des CPE.

- Sécurité dans les EPLE : les syndicats, unanimes réclament plus d'adultes pour encadrer les élèves : ce n'est que par leur présence accrue et leur rôle éducatif qu'on pourra réduire la violence dans et aux abords des EPLE.

Les activités et compétences de la fonction administrative en EPLE

Pascal BOLLORÉ

Réunion au ministère avec la DPMA, le 29 novembre 2004.

Pour le ministère :

Messieurs Antoine, directeur de la DPMA et Desneuf, directeur de l'encadrement

M. Dion pour la DE, Cuisinier pour la DESCO, accompagnés d'autres représentants des directions.

La délégation du SNPDEN était constituée de Philippe Guittet, Philippe Tournier, Pascal Bolloré

Cette réunion, après celle du 15 octobre, avait notamment pour objet de poursuivre l'étude du document élaboré par la DPMA sur les activités et compétences de la fonction administrative en EPLE.

Dominique Antoine a, dans son propos introductif, insisté sur la nécessité de concevoir une « administration plus efficace au service de la pédagogie et des élèves », et rappelé qu'« administrer la pédagogie, c'est permettre à l'acte pédagogique de s'accomplir ».

Il a souligné aussi que « l'ambition est d'essayer de repérer quels sont les

besoins en qualification pour faire face aux tâches évolutives confiées aux agents. C'est l'objectif d'un référentiel ».

Le travail entrepris permet de se rendre compte de la masse considérable des tâches exercées sur le terrain. Ce travail de listage est une entrée nécessaire, même si toutes les tâches recensées ne sont pas sur le même niveau et qu'il peut y avoir également des approches différentes selon les établissements. Cet état des lieux doit conduire à mieux définir les compétences nécessaires : quels sont les besoins de qualification dans les EPLE

pour faire face aux tâches ? Quels sont les niveaux de recrutement actuel des personnes par rapport au niveau de qualification attendu ?

Seuls les deux syndicats de l'UNSA - A et I et le SNPDEN – avaient préparé cette réunion en formulant des propositions de modifications ou des compléments au travail initial de la DPMA et ont montré qu'ils sont porteurs d'une réflexion sur l'exercice des métiers au sein de l'EPLÉ.

S'agissant de la deuxième partie de la réunion, plus particulièrement axée sur les missions de l'établissement, nous avons été entendus sur nombre des thèmes qui ont été développés – voire adoptées sous forme de motion – lors du dernier CSN du SNPDEN.

Ainsi, Philippe Tournier, précisant qu'« aujourd'hui administrer c'est trier », faisant référence à la difficulté de gérer la « communication entrante » qui est la même quelle que soit la taille de l'EPLÉ, a souligné la nécessité de différencier ce qui relève des missions de l'EPLÉ (au sens du décret de 1985), des services rendus. Services à la fois comme échelon déconcentré du fonctionnement général, mais aussi pour le

compte des collectivités territoriales (ex. : les examens, l'attestation de sécurité routière, la sécurité sociale pour le post-bac, la gestion des livres en lycée...).

C'est la question du « guichet unique » qui est ici posée, dont le SNPDEN fait depuis longtemps déjà le constat de la réalité.

Un « guichet unique » qui favorise les démarches, notamment des personnes les plus défavorisées, parce que l'EPLÉ est désormais l'échelon le plus accessibles pour toutes les familles. Mais ceci se traduit par des charges assez conséquentes, dont le financement est ignoré. Certaines activités de l'EPLÉ sont réputées à valeur nulle alors qu'elles ont un coût, qui n'a jamais été évalué.

L'établissement est le dernier échelon, mais la Stratégie Ministérielle de Réforme s'arrête à sa porte...

Pour M. Cuisinier la plupart des missions ne sont pas nouvelles (comme la sécurité routière...), mais les évolutions que l'on constate sont liées à la complexification de ces missions attendues du service public (désormais la conservation des archives ASR). Sur cet aspect du « transfert de charges » la DESCO a fait part de

son accord pour procéder à un état des lieux des activités qui ont été transférées aux EPLÉ.

Philippe Guittet a insisté sur la définition des missions de service public, sur la contractualisation, sur un cahier des charges et des normes de qualité.

Propos repris par Dominique Antoine : « avancer vers une notion de charte. Stabiliser le partage des tâches : qui fait quoi ? L'évolution tendancielle et sa maîtrise ».

Ont également été évoquées les idées de d'aide aux EPLÉ sous la forme de Centre de ressources (banque de données), ou de mutualisation sur un certain nombre de tâches.

En conclusion – sur le thème des activités et compétences de la fonction administrative en EPLÉ – le Directeur de l'Encadrement, Paul Desneuf, reprenant la position exprimée par Philippe Guittet, soulignait qu'il ne faut pas faire relever de l'administratif ce qui est de l'ordre du pilotage. Pilotage qui est assuré par l'équipe de direction sous l'autorité du chef d'établissement.

La commission retraite de l'UNSA éducation

Françoise CHARILLON

La nouvelle commission « retraite - retraités » de l'UNSA éducation s'est réunie le mardi 16 novembre

Alain Val au titre des actifs et Françoise Charillon au titre des retraités représentaient le SNPDEN.

La mise en place de cette commission est le fruit d'une décision de l'exécutif de l'UNSA. Composée de 25 membres : 2 secrétaires nationaux, Alain Bernat, Samy Driss ; 2 représentants des sections régionales ; 8 titulaires et 8 suppléants responsables des retraités au sein des différents syndicats de la fédération ; 5 « actifs », elle a la volonté de ne pas « parler » qu'entre retraités et concerne tous les actifs et militants syndicaux pour une analyse et une réflexion autour des problématiques de retraite liées aux pensions. C'est une instance de préparation aux rendez-vous UNSA retraités notamment la Conférence Nationale qui se tiendra à Bagnolet les 13 et 14 janvier 2005. Son rythme de réunion sera de deux fois par an.

Les problèmes posés par la loi de 2003

Pour cette première séance de travail, les membres présents listent les problèmes récurrents posés par la loi du 21 août 2003. Ces problèmes touchent toutes les tranches d'âge des personnels :

- Les très jeunes se posent des questions quant au rachat de leurs années d'études ou de la validation des services auxiliaires.
- Les actifs dans leur maturité s'interrogent quant aux mesures prises pour les femmes, pour les temps partiels, pour les fins de carrière, les droits éventuels des pères de 3 enfants...
- Les retraités s'inquiètent de la baisse à terme de leur pouvoir d'achat. Et demandent des négociations salariales pour la revalorisation des pensions.
- Tous restent vigilants sur des questions transversales : minimum garanti, régime additionnel, pension de réversion. Il faut penser aux mariages « mixtes – fonction publique/privé »...

Les nombreuses questions individuelles posées aux militants en charge des dossiers retraités montrent combien les collègues n'ont pas encore intégré toutes les mesures de la loi et leurs conséquences. Cet état de fait implique de nouvelles responsabilités aux syndicats qui doivent communiquer, informer au plus près et dans les meilleurs délais et enfin aider.

Autant de raison pour travailler ensemble actifs et retraités, pour expliquer à tous

le rôle de chacun : Syndicat/Fédération/FGR.

L'UNSA retraités

La commission, à la demande d'André Clavelou propose de mettre en commun les expériences et travaux réalisés au sein des syndicats. Il présente UNSA retraités, organisation syndicale qui date de 2001 après le Congrès d'Issy les Moulineaux de 1999. C'est un regroupement transversal des retraités qui comprend des membres du bureau national de l'UNSA et des représentants des 8 pôles.

L'UNSA retraités tiendra sa Conférence Nationale les 13 et 14 janvier 2005 à Bagnolet.

La syndicalisation des retraités

Les membres présents traitent ensuite de la syndicalisation des retraités, de leur fidélisation. Quel discours ? Quels moyens ? Quels liens ? Quelles actions visibles qui montrent que le syndicat peut encore quelque chose pour eux et qu'ils peuvent beaucoup pour les actifs afin de défendre ensemble les valeurs auxquelles tous les militants de l'UNSA sont attachés.